

Courriel envoyé à M. Cormier suite à la pose d'une chicane sur le GR34

Sylvain Lelièvre
Président de l'association Vivre en Bord de Baie
6 lieu-dit Pissoison
22120 HILLION

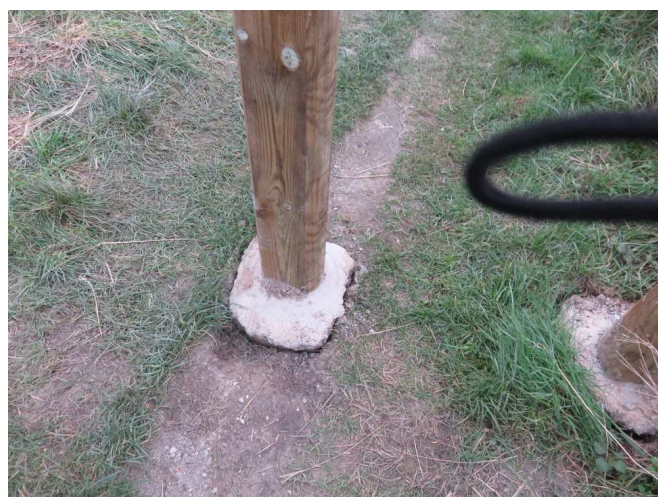
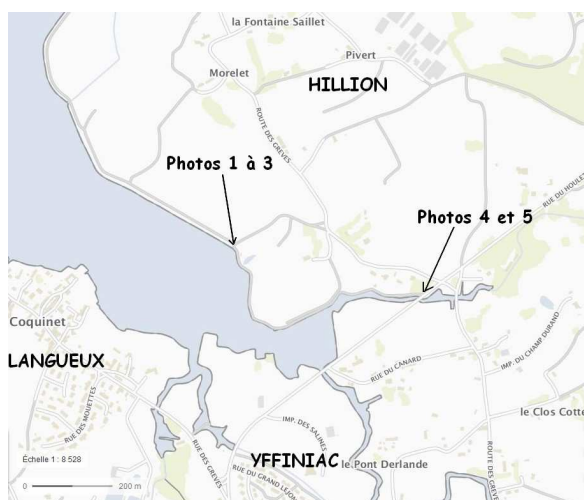
<https://www.vivreemborddebaie.fr>

Pièces jointes : photos 1 à 5 et plan de situation des prises de vue réalisées le 13/1/2019

Objet : respect de la réglementation sur le GR34, sécurité des piétons

Bonjour M. Cormier,

Nous vous remercions pour les travaux réalisés première semaine de janvier sur le GR34 dans les grèves d'Hillion (plan de situation, photos 1 à 3).



Vous pouvez hélas constater sur ces photos, 1 à 3, que 2 poteaux sont descellés et que le panneau "avis aux promeneurs" a été arraché (j'ai récupéré ce panneau et je l'apporterai en mairie).

Je pense qu'il ne faut pas baisser les bras et que la pose de cette chicane saura quand même dissuader les cavaliers et les cyclistes les moins contrevenants. C'est toujours ça de gagné pour nos digues et pour la tranquillité des piétons !

Dans ce sens il me paraît évident qu'il faut également poser une chicane dissuasive à l'autre extrémité de cette portion du GR34 (voir plan de situation et photos 4 et 5), d'autant plus que des cavaliers s'engageant depuis ce dernier point seraient dans une situation compliquée face à la chicane déjà installée.



Nous avons été confronté à des cyclistes qui ne voyaient pas l'interdiction sous prétexte que sur l'avis au promeneur le logo interdit au cycliste n'est pas présent (voir photo 5). Il serait peut-être judicieux de peindre les logos directement sur les lices ?

Merci d'avance de votre réponse.

Recevez M. Cormier l'expression de ma considération distinguée ainsi que mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Sylvain Lelièvre